

Arrêté du Maire

N° 2026-168/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise Déménagements SOLLINGER - 15 rue des Graveurs - 25460 ETUPES, en date du mardi 24 février 2026,

Et afin de permettre la pose d'une benne 5 rue Vivaldi, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 5 rue Vivaldi – Travaux Déménagements SOLLINGER

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue Vivaldi sur 4 emplacements de stationnement en bataille situés au droit de l'immeuble sis au n° 5, **du vendredi 06 mars au jeudi 12 mars 2026, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise Déménagements SOLLINGER – 15 rue des Graveurs – 25460 ETUPES, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mardi 3 Mars 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Affiché le : 03/03/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.